

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

Prêcher pour ma paroisse



© PHOTO : ANNIE KMEYKO

Nous avons sans doute tous lus avec intérêt, et un brin de plaisir sadique devant les erreurs de prédiction, les commentaires des lecteurs de Téléfilm Canada publiés récemment. Au-delà de la consternation devant l'arrogance et le manque de vision que certains commentaires distillent, j'en ai plus qu'assez que lorsque l'on veut dénigrer un scénario on le dise écrit « comme un téléroman ». Il en est des téléromans comme du reste, il y en a pour tous les goûts. Et dans le cadre d'une même série, il y a bien sûr des épisodes plus faibles ou plus forts que les autres. Mais arriver à faire vivre des personnages et à créer un univers qui va tenir la route durant des dizaines d'épisodes n'est ni facile, ni à la portée de tous.

La lecture et l'analyse de projets est aussi un art difficile qui n'est pas à la portée de tous et qui devrait être pratiqué avec la plus grande retenue. La genèse d'une œuvre est si complexe. Dans certains cas, il en faut si peu pour perdre le fil. Surtout quand l'histoire en est à ses premiers balbutiements. Quand elle nous habite sans qu'on puisse vraiment la saisir et que la plus grande crainte est de ne pas lui rendre justice. C'est souvent à ce moment crucial qu'on la présente au monde. Pour tenter de la vendre, il faut bien la faire lire et attendre les commentaires. En priant pour qu'ils soient positifs ou à tout le moins constructifs.

Mais même quand ils le sont, le processus d'altération commence. Il faut bien se plier aux contraintes de temps, de budget, de grille, de public cible, de distribution... et alouette je t'y plumerai. Tenir compte de tous ces paramètres en tentant de respecter l'intégrité de nos œuvres est tout un défi. Et il y a encore les commentaires portant sur l'essence même de l'histoire. Les plus insidieux et les plus potentiellement dévastateurs. Ce personnage devrait être un peu plus ci ou un peu moins cela. Telle intrigue est trop sombre, le dénouement trop prévisible ou complètement farfelu. Et on s'interroge, et on se tourmente et on se fouille et on se creuse. Qui a raison ? Est-il vraiment trop ci ? Est-elle vraiment trop cela ? L'écriture n'est pas une science exacte. Et malgré les

La lecture et l'analyse de projets est un art difficile qui n'est pas à la portée de tous et qui devrait être pratiqué avec la plus grande retenue.

nombreuses méthodes qui prétendent détenir la clé du succès assuré, il n'y a pas de recette magique. Alors quoi ? Bien sûr, il faut tenir compte de l'opinion de ceux qui nous lisent. Ce sont heureusement souvent des passionnés qui ont à cœur de mener le projet le plus loin possible. Mais, et ici je prêche encore pour ma paroisse, s'il vous plaît lecteurs faites attention. La bête est fragile. Pesez vos mots. ¶

SYLVIE LUSSIER, présidente

[SOMMAIRE]

VIE ASSOCIATIVE

- 2 Félicitations ! aux lauréats
- 2 Nouveaux membres
- 2 Avis de recherche
- 2 Petites annonces

ENTREVUE

- 3 Claude Robinson

DOSSIER

- 5 Une révision de la *Loi sur le droit d'auteur* qui plaît aux chambres de commerce

BRÈVES

- 6 Financement
- 7 Projets acceptés
- 9 RIDM – Nouvelle date d'inscription
- 10 À vos claviers

APPEL DE CANDIDATURES

- 11 Première Ovation en arts littéraires
- 12 Cours écrire ton court !
- 16 Festival de Clermont-Ferrand

À VOTRE AGENDA

- 13 Fantastique week-end du court métrage québécois

À PROPOS

- 14 Des prestations spéciales d'assurance-emploi ?

GLAMOURAMA

- 15 Des scénaristes dans tous leurs états

CHRONIQUE DE LA CAISSE

- 16 Incorporer ou non votre entreprise ?

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Paul Buissonneau, Officier de l'Ordre du Canada.

Clémence Desrochers,
Officier de l'Ordre du Canada.

Jean-Claude Labrecque,
Membre de l'Ordre du Canada.

Nancy Savard, Lauréate, Gala Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias (FCTNM).

Anaïs Barbeau-Lavalette, Lauréate, Gala Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias (FCTNM).

Michel Rabagliati, élu créateur de l'année 2010, Shusters Awards.

Jacques Davidts (scén.), Denis Villeneuve (réal.), *Polytechnique*,
- Prix Génie du Meilleur scénario et du Meilleur long métrage.

Gilles Desjardins, Meilleure fiction, *Musée Éden*,
- Festival de télévision de Banff.

André Ducharme, Marie-Pierre Duval, Guy A. Lepage, Meilleur divertissement, *Tout le monde en parle*,
- Festival de télévision de Banff.

Bernard Émond (scén. et réal.), *La donation*,
- Prix Spécial du jury, Prix Signis (Jury œcuménique) et Prix du public, Festival international du film de Las Palmas de Gran Canaria.

Ian Lauzon (scén.), Émile Gaudreault (scén. et réal.), *De père en flic*,
- Bobine d'or.

Robert Lepage (concept), Pedro Pires (réal.), *Danse macabre*,
- Prix Génie du Meilleur court métrage dramatique.

GAGNANTS DU GALA LES OLIVIER

Sylvain Larocque, Daniel Gagnon, François Léveillé, Laurent Paquin, Pierre Hébert (Découverte), *Vu d'même* de Sylvain Larocque (Spectacle d'humour), Auteurs ;

François Létourneau, Jean-François Rivard, *Les invincibles*, Comédie à la télévision ;

André Sauvé, *Le frère de M. Caron*, Numéro d'humour ;

Dominic Sillon, *Dominic et Martin : Inséparables*, DVD ;

Marc Brunet, Josée Fortier, Rafaële Germain, Marc Labrèche, *3600 secondes d'extase*, Variétés humoristiques ;

François Morency, Pierre Prince, *Midi Morency*, Émission de radio humoristique ;

François Pérusse, *Les 2 minutes du peuple*, Capsules, sketch ou chronique humoristique à la radio ;

Martin Matte, *Condamné à l'excellence*, Spectacle le plus populaire.

[NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (avril 2010), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- Martyne Barnwell
- France Benoit
- Robin-Joël Cool
- Jean-Hervé Désiré
- Emmanuel Joly
- Georgette Leblanc
- Raymond Lebrun
- Natalie Lecompte
- Yvan Martineau
- Sarah Perreault
- Benoit Plante
- Dominique Quarré
- Dominique Jolin
- Sarah Berthiaume
- Charles-Olivier Michaud

[AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Michel Robert, Hubert Blais, Émile Coderre, Claude D'Astous, André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

[Petites annonces

Espace à louer du 1 juillet au 31 mars 2011
225 \$ / mois

Charmant petit bureau fermé et meublé (bureau de travail pour ordinateur et chaise ergonomique). Idéal pour écrivain, scénariste, illustrateur, graphiste, chercheur, etc...

Le chauffage, internet Haute Vitesse sans fil, et l'accès aux espaces communs sont inclus dans le prix du loyer. Possibilité d'avoir le téléphone à vos frais, mais nous privilégions les locataires qui ont leur cellulaire et parlent peu au téléphone au travail. Le bureau est situé dans un grand atelier de 700 pi² comportant trois espaces indépendants, à deux pas du parc et du métro Laurier. Les deux autres espaces sont déjà occupés par deux artistes (une peintre et un écrivain).

- Pour information : 514 288-1336
514 616-0286
local_20@bell.net

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Sylvie Lussier

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRÉSOSIÈRE

Louise Pelletier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

- Michelle Allen**
- Geneviève Lefebvre**
- Mathieu Plante**
- Marc Roberge**
- Luc Thériault**, délégué des régions

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

- Suzanne Lacoursière**
- Mélissa Dussault**

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

COMMIS AUX COMPTES À RECEVOIR

Marie-Andrée Guinard

COMMIS DE BUREAU

Mélissa Brosseau

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

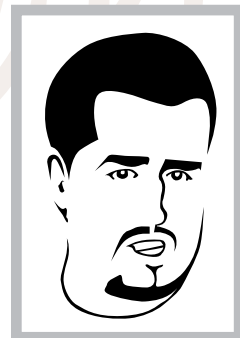
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

PAR MATHIEU PLANTE

Une heure à défendre le droit d'auteur, c'est mieux qu'une heure à rien faire...



Mathieu Plante vu par Claude Robinson

Mon périple avec Claude Robinson à St-Hilaire pour assister à un de ses ateliers où il raconte à des jeunes du secondaire comment il a été floué commence bien mal. Voilà dix minutes que l'heure de notre rendez-vous est dépassée et j'attends toujours. Je commence déjà à me demander si on ne s'est pas mal compris. 9 h 30 au débarcadère du métro Longueuil, pas d'erreur possible. Est-il arrivé quelque chose de grave à notre Robinson national ?



© JEAN-CLOU THIBODEAU

9 h 45. 9 h 55. Toujours pas de barbe en vue.

À 9 h 58, alors que je fixe le stationnement en cherchant sa voiture des yeux, quelle n'est pas ma surprise de sentir une lourde main se poser sur mon épaule ! Robinson, en jeans noir et t-shirt de la même couleur n'a pas l'air trop fâché, mais il n'entend pas à rire non plus. Merde ! Il existe un tout nouveau débarca-

dère, de l'autre côté de la station, où il m'attend depuis 25 minutes. D'un pas pressé, nous nous dirigeons vers sa voiture. Pas de temps à perdre, nous devons être à St-Hilaire à 11 h au plus tard...

Mais lorsqu'on arrive finalement à sa voiture, c'est pour constater qu'un policier s'appête à y mettre une contravention. Claude plaide sa cause (il est habitué), mais rien n'y fait. 52 belles tomates. Comment je vous l'ai dit, ça paraît bien mal. Mais le reste de la journée ? Du pur bonbon !

Après avoir vu ces jeunes finissants du secondaire boire les propos de Claude sur le droit d'auteur jusqu'à plus soif, je lui ai posé quelques questions au bord de la magnifique Richelieu.

Mathieu Plante : D'où t'est venue l'idée d'aller parler aux jeunes de tes mésaventures ?

Claude Robinson : Dans un premier temps, j'ai eu plusieurs demandes qui ont été faites, mais simultanément, j'avais approché un ami prof en lui disant : « si jamais tu veux que j'aïlle dans ta classe pour jaser de ce qu'est la protection du droit d'auteur, ça me ferait un grand plaisir. » Moi les profs que je trouve allumés, qui veulent vraiment le bénéfice de leurs étudiants, n'importe quand je vais me dévouer à ces gens-là. J'ai eu la chance d'avoir un prof au secondaire comme ça qui s'appelle Robert Goudreau que j'ai revu bien des années après, en 1975. Je suis allé le voir et on s'est associé dans une compagnie qui s'appelle « Nilem ». Ça a été le prof extraordinaire de ma vie.

Parallèlement, un prof de l'école secondaire Ozias-Leduc m'a téléphoné en me demandant si j'accepterais d'aller rencontrer ses étudiants. Ce qu'il m'offrait, c'est un amphithéâtre avec 150 à 200 étudiants. Moi j'ai refusé ce principe-là. J'ai demandé à ce que ce soit des petits groupes, idéalement dans un lieu plus convivial, exemple le café étudiant qu'on a vu ce matin, et c'est ce qui est arrivé dans la majorité des présentations que j'ai faites. C'est une formule que j'aime mieux. Et j'ai pris l'habitude de ne jamais refuser les offres qu'on me fait. Pour moi, c'est une dette que j'ai envers la société.

M. P. : Comment tu la trouves, cette nouvelle génération ?

C. R. : D'aller rencontrer les étudiants, tu réalises que tu leur dois la vérité à ces gens-là, parce que ce sont des gens qui ont besoin de se faire dire les choses telles qu'elles sont. Ils sont tellement éveillés, tellement extraordinaires. Ils sont plus éveillés qu'on l'était à leur âge.

D'autre part, les créateurs devraient aller à la rencontre de ces jeunes-là. Ça les rassurerait sur le droit d'auteur, les jeunes sont beaucoup plus soucieux de la protection du droit d'auteur. Ils ont tellement des questions pointues,

Une heure à défendre...

Robinson

pertinentes, articulées. C'est fabuleux. J'entends souvent des questions que je ne me pose même pas moi-même. C'est moi finalement qui en apprends le plus et je sors de là en ayant appris plus que ce que je leur ai apporté. C'est presque un acte égoïste.

Je leur explique le droit d'auteur. On vit dans une société qui reconnaît l'individualité. C'est phénoménal qu'une société reconnaisse un individu pour sa vision personnelle. C'est une société qui respecte les individus.

Pour moi la création, c'est un acte d'amour. Et c'est un peu pour ça que j'ai de la difficulté à créer maintenant. Est-ce que j'aime encore la société avec tout ce qui m'est arrivé ? Les jeunes, eux, ils me réconcilient avec la société.

M. P. : Et la réponse des gens au Fonds Claude Robinson, ça t'a fait plaisir ?

C. R. : Énormément. Et il y a eu des dons étonnants. Il y a un petit gars qui m'a envoyé quelques dollars avec un dessin qu'il avait fait de moi. L'autre jour sur la rue, un itinérant voulait me donner le contenu de son petit verre de carton. Évidemment, j'ai refusé. Et dans le petit café où je vais souvent travailler, il y a une dame qui a laissé un gros chèque au garçon de table en lui disant de me le remettre parce qu'elle m'avait reconnu, mais qu'elle ne voulait pas me déranger parce que je travaillais. J'ai appris plus tard que c'était la propriétaire du Léo Victor, le magasin de meubles et de luminaires modernes. C'est phénoménal.

Il y a même des élèves d'une école de Sainte-Rose qui m'ont écrit des poèmes et je suis allé faire la surprise d'un accusé de réception en personne dans leurs classes respectives pour les remercier. Je leur ai dit qu'ils étaient des vrais auteurs. Tu devrais voir les poèmes, toi. Incroyable !

DES NOUVELLES DE L'OPÉRATION CLAUDE ROBINSON

Le montant recueilli s'élève à plus de 420 000 \$, à ce jour. Il s'agit de près de 9 000 donateurs. Côté médias sociaux, le groupe Facebook compte 22 219 membres et le fil Twitter est suivi par 1 853 abonnés.

clauderobinson.org

M. P. : As-tu commencé à dessiner jeune ?

C. R. : J'ai toujours dessiné. Je ne me rappelle pas de moi, sans dessin. Mais écrire, c'est venu beaucoup plus tard. C'est plus ardu à cause de ma dyslexie. Mais quand j'ai réalisé un jour que ma difficulté à lire n'avait aucun rapport avec l'écriture, ça m'a débloqué. C'est par le dessin que je suis arrivé à l'écriture, par la création de mes personnages.

Quand je suis devenu « drop out », je me suis trouvé une job d'assistant-gérant des fruits et légumes chez Steinberg. Je plaçais mes fruits et légumes en fonction des couleurs. C'étaient des personnages pour moi. Exemple, j'ai développé

un personnage qui s'appelait « Jean Bruchési » qui voyait la vie et parlait aux autres qu'à travers ses fruits et légumes.

Donc, j'ai toujours été un artiste dans l'âme. J'ai toujours su que j'allais être un artiste, j'ai jamais pensé autre chose. J'ai enseigné la peinture, j'ai fait de la radio, du théâtre, du graphisme...

M. P. : Tu m'as dit tantôt que le mot « courage » n'était pas dans ton vocabulaire. Que tu préférerais parler de « détermination » ?

C. R. : Ma femme et moi on vit dans la terreur depuis 15 ans. Je ne suis pas quelqu'un de courageux. C'est pas vrai que quelqu'un passe à travers une situation comme ça sans avoir peur. Mais la seule façon d'avancer dans la vie, c'est de poser des gestes. J'aime ça être dans l'action. J'ai le vertige, mais j'ai fait de l'alpinisme. Une heure à ne rien faire ou une heure à passer à l'action, c'est la même heure. Entre une heure à défendre tes droits et une heure à ne pas les défendre, j'aime mieux les défendre.

M. P. : Si tu devais mourir pour une cause, laquelle choisirais-tu ? Le droit d'auteur ou la justice ?

C. R. : Premièrement, la justice, ça n'existe pas. (rire de l'intervieweur) Moi, si je devais donner ma vie, ça serait pour les démunis. Comme ce que j'ai fait avec les enfants pour le docteur Julien. Et je m'en vais bientôt à la Maison du père pour dessiner avec les itinérants.

M. P. : C'est maintenant le temps du « Questionnaire Mathieu Plante », un ramassis de questions inutiles ou « kétaires ». Commençons donc par la question la plus naïveuse de tous les temps, c'est quoi ta couleur préférée ?

C. R. : Le craton mine. Le noir et blanc. Je suis un amoureux du noir et blanc, parce que tout est là. Le dessin change avec la lumière, ce que t'as pas avec les couleurs.

M. P. : C'est quand la dernière fois que t'as vu ton menton ?

C. R. : Je porte une barbe depuis que j'ai 19 ans, sauf une fois au début des années 90 pour faire rire ma blonde. Un soir de jour de l'an en revenant d'un party, je me suis rasé par étapes : je me suis fait des favoris, une moustache à la Beatles, tout sauf un pinch finalement. Elle a tellement ri. Dans les jours qui ont suivi, je suis allé dans les restaurants où tout le monde me connaît, mais personne m'a reconnu. Après, je l'ai fait repousser.

M. P. : C'est quoi ton plus gros « guilty pleasure » ?

C. R. : Je ne suis pas très fort sur la culpabilité. Mais une chose que je fais, c'est aller manger chez « Dic-Ann's » sur Décarie. Quand j'étais tout petit, je suis allé à l'ouverture de ce restaurant-là. Et c'est une tradition pour moi d'aller manger des hamburgers là. Ma blonde Claire les trouve insignifiants. C'est un restaurant qui existe encore aujourd'hui. Je suis aussi maniaque de l'odeur du veau qui cuit avec du beurre dans une poêle de fonte. ¶

Une révision de la *Loi sur le droit d'auteur* qui plaît aux chambres de commerce.

Si la *Loi sur le droit d'auteur* avait à l'origine comme objectif la protection des œuvres de l'esprit, force est d'admettre qu'avec le gouvernement conservateur, elle protège de mieux en mieux les consommateurs, les maisons d'enseignement et les grandes entreprises, mais se préoccupe fort peu des créateurs.

Pas étonnant qu'en réponse à la députée bloquiste Carole Lavallée, qui lui reprochait en Chambre de refuser aux créateurs une juste rémunération pour la copie des œuvres, le ministre Moore se soit félicité que son projet de loi C-32 ait reçu des commentaires élogieux du Conseil canadien du commerce de détail et de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Il aurait eu du mal à trouver des appuis ailleurs qu'auprès des grandes entreprises et/ou des utilisateurs.

Certes, le projet de loi comporte quelques éléments intéressants.

- Les photographes sont enfin traités sur le même pied que les autres créateurs en devenant titulaires des droits sur les œuvres commandées.
- Le Canada adhère aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur les interprétations exécutions et les phonogrammes. Les artistes-interprètes auront, entre autres des droits moraux sur leur interprétation.
- Le projet de loi protège l'utilisation de serrures numériques et en interdit le contournement.
- Certaines mesures pourront contribuer à réfréner le piratage et contrer les entreprises du style Bit Torrent.

Mais quand le projet de loi renforce les droits des titulaires, c'est, en général, pour répondre aux besoins des grandes entreprises. Les serrures numériques feront l'affaire de l'industrie des jeux, alors que les mesures antipiratage font surtout écho aux pressions américaines et apparaissent bien peu efficaces pour contrer une bonne partie des utilisations.

Et le parti pris pour la grande entreprise ne s'arrête pas là. Ainsi, en cas de piratage, les fournisseurs de service Internet, qui font pourtant des profits élevés grâce à l'utilisation des œuvres et de la bande passante, n'ont toujours aucune responsabilité financière ou autre. En fait, si un client télécharge illégalement du matériel protégé et qu'ils en sont informés par un ayant droit, leur seule obligation

sera alors d'expédier un avis audit client. Une procédure jugée totalement inefficace par la plupart des ayants droit.

Mais le gouvernement se fait parfois généreux, surtout quand il s'agit de brader la propriété intellectuelle pour plaire au public. Ainsi, « le projet de loi rend légitimes les activités quotidiennes des Canadiens » comme le droit des gens d'enregistrer des émissions de télévision pour visionnement ultérieur ou de copier des CD sur des baladeurs numériques, etc.

En cas de piratage, les fournisseurs de service Internet, qui font pourtant des profits élevés grâce à l'utilisation des œuvres et de la bande passante, n'ont toujours aucune responsabilité financière ou autre.

En contrepartie, le gouvernement aurait pu, entre autres, au moins étendre l'actuelle copie privée sonore aux lecteurs numériques ou introduire la copie privée pour l'audiovisuel. Mais comme l'affirmait le ministre de l'Industrie Tony Clement, également responsable de la révision de la Loi, le gouvernement ne veut pas imposer « une nouvelle taxe à la consommation sur les iPod, les BlackBerry, les ordinateurs et les téléviseurs (...). Nous souhaitons aider non seulement les artistes, mais également les consommateurs. »

Cette approche sonne ainsi, à toutes fins pratiques, le glas de la copie privée sonore en ne la maintenant que sur des supports bientôt en désuétude et met fin du même coup à tout espoir pour une éventuelle redevance pour la copie privée audiovisuelle. Le gouvernement trouve impensable que le paiement de redevances pour le transfert d'œuvres fasse augmenter le prix des appareils, mais ne se soucie pas du prix réclamé par les fabricants. Et si cet appareil devient obsolète, le même gouvernement qui donne le droit de reproduire gratuitement une œuvre acquise par le consommateur, va-t-il aussi lui donner le droit de renouveler gratuitement son iPod ou son téléviseur ?

Malheureusement, la propriété intellectuelle n'est pas une propriété comme les autres et ne jouit pas du même ◀

Une révision de la *Loi sur le droit d'auteur...*

Loi sur le droit d'auteur

respect. Trop souvent l'accès à la culture ou à l'éducation sert de prétexte à exproprier les œuvres sans contrepartie. Mais qui songerait à servir la même médecine aux « fournisseurs » de papier, ou d'ordinateurs voire de services Internet, dont les produits sont pourtant essentiels au développement du savoir.

Avec le projet de loi C-32, l'on assiste donc à une multiplication des nouvelles exceptions pour les maisons d'enseignement, pour les bibliothèques et les archives, pour les consommateurs en général.

Il apparaît clair que les créateurs auront intérêt à resserrer les rangs pour contrer le projet de loi C-32.

La parodie, la satire, la reproduction à des fins privées, l'enregistrement d'une émission pour visionnement en différé, les copies de sauvegarde voire le contenu non commercial généré par un utilisateur à partir d'une œuvre existante font désormais l'objet d'exceptions.

Les maisons d'enseignement pourront bénéficier de nouvelles exceptions pour l'enseignement à distance, pour l'utilisation d'œuvres disponibles sur Internet. Les bibliothèques pourront fournir une copie numérique d'une œuvre à une autre bibliothèque. À cela s'ajoutent des exceptions au profit des diffuseurs (enregistrement éphémère), des fournisseurs de service, etc.

La liste des exceptions est longue, et même si toutes n'auront pas la même incidence, elles nuiront certainement aux sociétés de gestion qui négocient pour les différentes utilisations des œuvres et qui devront peut-être recourir aux tribunaux pour circonscrire l'application des nouvelles dispositions sur l'utilisation équitable, par exemple.

Si les auteurs de la SARTEC sont plus directement concernés par l'exception relative à l'enregistrement des émissions pour visionnement ultérieur ou celle concernant l'exécution en public d'une œuvre cinématographique à des fins pédagogiques, ils doivent aussi s'inquiéter de toutes ces exceptions qui touchent les autres secteurs et qui contribuent à un affaiblissement manifeste du droit d'auteur. Un examen plus détaillé du projet de loi et de ses conséquences est actuellement en cours au DAMIC, dont la SARTEC fait partie, mais d'ores et déjà, il apparaît clair que les créateurs auront intérêt à resserrer les rangs pour le contrer. Déposé en 1^{re} lecture le 2 juin dernier, le projet de loi C-32 sera sans doute étudié en Comité parlementaire cet automne.

À suivre. ¶

FINANCEMENT

FONDS PUBLIC

■ TÉLÉFILM Canada – 2010-2011

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA

Programmes de développement,
de production et mise en marché

Dates de dépôt

Projets de développement – 4 octobre 2010

Production – 30 août 2010 et 31 janvier 2011

Programmes pour le long métrage documentaire

Dates de dépôt : 9 août 2010

www.telefilm.gc.ca

■ SODEC – Dates de dépôt des projets 2010-2011

VOLET 1.2, AIDE EN PRODUCTION, LONG MÉTRAGE DE FICTION – secteur indépendant

Dépôt : vendredi 15 octobre 2010

SCÉNARISATION

Aide à la scénarisation – JEUNES CRÉATEURS (volet 1)

Dépôt : vendredi 5 novembre 2010

Aide sélective aux entreprises de
production – SECTEUR PRIVÉ (volet 2.1)

Dépôt : vendredi 3 décembre 2010

PRODUCTION

Aide sélective aux longs métrages de fiction –
Coproductions minoritaires – SECTEUR PRIVÉ
(volet 1.1)

Dépôt : jusqu'au lundi 16 août 2010

Aide sélective aux longs métrages de fiction –
SECTEUR INDÉPENDANT (volet 1.2)

Dépôt : vendredi 15 octobre 2010

Aide à la production de courts et moyens métrages
de fiction (volet 2)

Dépôt : vendredi 1^{er} octobre 2010

Aide à la production de documentaires –
œuvres uniques (volet 3)

Dépôt : vendredi 13 août 2010

Coproductions minoritaires –
documentaires œuvres uniques et séries

Dépôt : vendredi 13 août 2010

Aide à la production – JEUNES CRÉATEURS (volet 2)

Dépôt : vendredi 17 septembre 2010

www.sodec.gouv.qc.ca

SODEC

Dépôt de l'exercice 2010-2011 –

Volet d'aide sélective en production - longs métrages indépendants de fiction

- *Diego star*, écrit et réalisé par Frédéric Pelletier
- *Camion*, écrit et réalisé par Rafaël Ouellet
- *Jo pour Jonathan*, écrit par Alexandre Laferrière et Maxime Giroux (réal.)
- *Coteau rouge*, écrit par André Forcier (réal.), Linda Pinet et Georgette Duchaine

Scénarisation 2010 (Investissement)

Volet 1 Scénaristes et

scénaristes-réalisateurs 2010

Rudy Barichello, *At Dreams End*
 François Boulay, *La Chronique*
 Arnaud Bouquet, *Mohammed rembobiné*
 Manon Briand, *Grotesque*
 Roger Cantin, *Baracoa*
 Marie-Hélène Copti, *Projet Pénélope*
 Robert Cornellier,
Voyage au pays des enfants maudits
 Daniel Cross, *Turcot*
 Sophie Deraspe, *Les derniers*
 Guylaine Dionne, *La dernière récolte*
 Martin Duckworth,
À la découverte de Bethune
 Pascale Ferland, *Ressac*
 André Forcier, *Coteau Rouge*
 Carlo Ghioni, *Under le même ciel*
 François Girard, *Paris New York*
 André Gladu, *La parole sauvage*
 Julie Hivon, *Qu'est-ce qu'on fait?...*
 Stéphane Hogue, *Motel Bonheur*
 Magnus Isacson, *Garage de musique*
 Isaac Isitan, *Meghalaya ou les femmes commandent les hommes*
 Rodrigue Jean, *Épopées*
 Patrick Kiely, *Cockblocker*
 Micheline Lanctôt, *Cold Case*
 Chloé Leriche, *L'aube ou juste avant*
 Sylvain L'Espérance, *Le grand voyage*
 Catherine Mullins, *Timothy*
 Gilles Noël, *Coupable de rêves*
 Raymonde Provencher, *Manquantes à l'appel*
 Hubert-Yves Rose, *Basques*
 Sébastien Rose,
De la beauté d'être haï et aimé
 Marie-Josée Saint-Pierre, *Jutra*
 Guy Simoneau, *Médecin de guerre*
 Edgar Soldevilla,
Les médecins de première ligne
 Martin Talbot, *Relampeur*
 Catherine Veaux-Logeat, *La couleur du jeu*
 Patricia Vergeylen-Tassinari, *Red is My Mind*

Jeunes créateurs 2010 (Investissement)

Volet 1 Scénarisation -

Jeunes créateurs 2010

9164-6828 Québec inc. (Productions Loaded Pictures) *Shoot the Messenger*
 Geneviève Albert, *Marianne*
 Alexandre Auger, *Chez Monique*
 Benoit Beaulieu, *Dead Seasons*
 Hugo Brunet, *Charlie don't surf*
 David Clermont-Béique,
Les comptes de ma mémoire
 Marilyn Cooke, *L'autre bout du monde*
 Michel Cordey, *La vie des autres*
 Darren Curtis, *Horse*
 Benoit Desjardins, *Docteur Joseph*
 Sophie Dupuis, *J'ai bien aussi le droit de faillir*
 Guy Édoin, *Statu Quo*
 Audrey Gauthier, *Mon châtiment*
 Katherine Jerkovic, *Les routes en février*
 Philippe Lemieux, *Vache maigre*
 Metafilms inc., *La funambule*
 Jonathan Ng, *Requiem for Romance*
 Œil métal Film inc., *Burma Soldiers*
 Productions Multi-Monde inc.,
Honor Your Word
 Sandra Rodriguez, *Parce que nous y étions*
 Anne-Laure Teichet, *Fous d'opéra*
 Martin-Philippe Tremblay, *Le héros*

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

Fonds Harold Greenberg

Annnonce du 1^{er} juin 2010

Volet – Aide à la prise d'option

- *Spirit Lake*, roman de Sylvie Brien. Demande déposée par Vent d'Est Films. Scénariste : Roger Cantin.
- *Le troisième orchestre*, roman de Sylvain Lelièvre. Demande déposée par Les Productions Vic Pelletier. Scénaristes : Alain Chartrand et Patrick Lowe.

Volet – Aide à la scénarisation de long métrage de fiction

- *L'ange gardien*. Demande déposée par Couzin Films. Scénariste et réalisateur : Jean-Sébastien Lord
- *Le jardin de cendres*, adapté du roman *The Ash Garden* de Dennis Bock. Demande déposée par Productions Thalie. Scénariste et réalisatrice : Diane Poitras.
- *La mort raisonnable*. Demande déposée par Productions Par Ici. Scénaristes : Sébastien Gagné et Julien Gauthier. Réalisateur : Benoit Pilon.
- *Sang d'encre*. Demande déposée par Productions Rivard. Scénariste et réalisateur : Pascal Boutroy.

Volet – Aide au parachèvement de l'écriture de long métrage de fiction

- *Les femmes de ma vie*. Demande déposée par Witness Productions. Scénariste et réalisatrice : Carole Ducharme.
- *La plus belle chose du monde*. Demande déposée par Les Productions Vic Pelletier. Scénariste et réalisateur : Fernand Dansereau.

(source : Le Fonds Harold Greenberg)

Fonds Francophone d'Aide au Développement Cinématographique

Un jury indépendant, composé de représentants de chacun des partenaires et de professionnels de l'industrie, a retenu les projets suivants

- *Diego Star*, Frédéric Pelletier, produit par Metafilms (Canada/Québec), coproduit par 1001 Films (France)
- *Je suis mort mais j'ai des amis*, Guillaume Malandrin, produit par La Parti Production (Belgique), coproduit par COOP Montréal (Canada/Québec)
- *L'Étoile Polaire*, Dominique Lienhard, produit par Butterfly Productions (France), coproduit par Les Films du Boulevard (Canada/Québec)
- *Le Fiancé*, Jeremy Peter Allen, produit par Les Productions Thalie (Canada/Québec), coproduit par Bohemian Films (Suisse)
- *Le Prince*, Sophie Desrapes, produit par l'ACPAV (Canada/ Québec), coproduit par Athénaïse (France)
- *Moroccan Gigolos*, Ismaël Saïdi, produit par FraKas Productions (Belgique), coproduit par Boreal Films (Canada/Québec)
- *Ni fleurs, ni couronnes*, Gérard Potonnier, produit par 7èmeApache Films, coproduit par Cirrus Communication (Canada/Québec)
- *Un homme à la mer*, Géraldine Doignon, produit par Fontana (Belgique), et coproduit par 1976 Productions (Canada/Québec)

Le fonds est géré par le Festival International du Film Francophone de Namur.

www.fiff.be
fondsfrancophone@fiff.be

(source TÉLÉFILM)

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses accordées en Arts médiatiques (Québec) 2009-2010

LISTE NON FINALE (résultats en date du 4 septembre 2009)

Recherche et création

Nancy Baric
Céline Baril
Catherine Bécharde *
Sophie Bélair Clément
David Bernier
Annick Blanc
Bruno Boulianne
Nathalie Bujold
Marie-Geneviève Chabot
Michael Crochetière
François Delisle
Annie Deniel
Éric Desmarais
Étienne Desrosiers
Mia-Lynn Donovan
Stéphane Drolet
Chantal DuPont
Sophie Dupuis
Pascale Ferland
Karina Garcia Casanova
Jean-François Gédéon
Marc Girard
Pascal Grandmaison
Maxym Guimont
Sabin Hudon *
Élisapie Isaac *
Monique Jean
Katherine Jerkovic
Ameesha Joshi *
Lucie Lambert
Herman Pierre-André Lamothe
Michel Lamothe
Isabelle Lavigne *
Simon Lavoie
Sylvain L'Espérance
Faisal Lutchmedial
Myriam Magassouba
Marie-Andrée Mauger
Andreas Mendritzki
Sami Mermer
Diane Morin
Robert Morin,
Jean-Marie Muhrwa
Halima Ouardiri
Karl R. Hearne
Félix-Étienne Rocque
Christopher Lloyd Salter
Anna Sarkissian *
Dana-Ryan Schoel *
Mélanie Shatzky

Martin Talbot
Stéphane Thibault *
Mathieu Verreault
Martin Rodolphe Villeneuve

Déplacement

Alexis Bellavance
Myriam Bessette *
Kara Blake
Richard Brouillette
Alexandre Burton *
Claude Cloutier
Marie-Hélène Cousineau
Francis Delfour
Étienne Desrosiers,
Érick Dorion
Anne-Marie Dumouchel
Robin Dupuis *
Stéphane Géhami
André Gladu
Romeo Gongora
Pierre Hébert
Nelson Henricks
Edward Jordan *
Jimmy Lakatos *
Valérie Lamontagne
Herman Pierre-André Lamothe *
Barbara Layne
Philomène Longpré
Stéphanie MacKay *
G. Scott MacLeod
Emmanuel Madan
Frédéric Maheux
Francis Montillaud
Pier Paquette
Giovanni Princigalli
Émile Proulx-Cloutier
Benjamin Ramsay Nemenrofsky
Nicolas Reeves
Jocelyn Robert
Julien Roy *
Stephan Schulz
Jean Sébastien Senécal
(Sofian Audry)
Philip Szporer
Dominique Thibodeau Skoltz *
Bradley Todd
Jobie Weetaluktuk

Perfectionnement

Vanya Rose
Tamara Vukov

Commandes d'œuvres

Mylena Bergeron *
Caroline Hayeur *

Promotion

François Miron

LISTE NON FINALE

(résultats en date du 22 janvier 2010)

Recherche et création

Jennifer Alleyn
Jean-François Aubé
Jean-Pierre Aubé
Laura Bari
Christian Barré
Yves (Bill) Bilodeau (Vorn)
Martin Bureau *
Wendy Champagne
Yung Chang
Jean-François Côté
Manon De Pauw
Nicolas Dion *
Jean-Maxime Dufresne *
Majdi El-Omari
Sophie Fortier
Alain Fournier
Julien Fréchette
Thomas Ouellet Fredericks
Jeannine Gagné
Michèle Gauthier
Catherine Hébert
Jesse Heffring
Anne-Françoise Jacques *
Helene Klodawsky
Bertrand Lachance *
Carole Laganière
Virginie Laganière *
Denis Langlois *
Judith Leconte
Emmanuel Madan
Eisha Marjara
Najeeb Mirza
Catherine Mullins
Halima Ouardiri
Diane Poitras
Brigitte Poupart
Georges Privet
Raymonde Provencher
Benjamin Ramsay Nemenrofsky
Luc Renaud *
Diego Rivera Kohn
Marie-Josée Saint-Pierre
Daniel Schachter
Patricia Tassinari
Frédéric Tremblay
Anh Minh Truong
Wiebke von Carolsfeld
Shannon Walsh

RELÈVE

Projet de recherche, de création et d'exploration

Jean-Guillaume Bastien
Hubert Caron-Guay
André Gulluni
Darsha Hewitt
Khoa Lê

Abraham Lifshitz *
David Seitz
Simon Trépanier *

Déplacement

Laura Bari
Nicolas Bernier *
Richard Brouillette
Alexandre Burton *
Ali El-Darsa
Stéphane Géhami *
Stéphane Grasso *
Steve Heimbecker
David Johnston
Herman Pierre-André Lamothe
Maxime-Claude L'Écuyer
Chloé Lefebvre
Héloïse Masse *
Martin Messier *
Paul Jonathan Neudorf
Alexis O'Hara
Marie-Hélène Parant
Cindy Poremba
Benjamin Nemenrofsky Ramsay
Julien Roy *
Daïchi Saito
Jean Sébastien (Sofian Audry)Senécal *
Michael Jia Qi Shu *
Jonathan Villeneuve *
Pavitra Wickramasinghe

Perfectionnement

Tamara Scherbak

Commandes d'œuvres

Geneviève Allard

* Membre d'un collectif

Veillez noter que cette liste n'est pas finale.

(source CALQ)

RIDM

Prolongation de la date d'inscription pour les films québécois et canadiens

Il est encore possible d'inscrire vos films pour la prochaine édition des Rencontres internationales du documentaire de Montréal qui se déroulera du **10 au 21 novembre 2010**.

ATTENTION: La date limite d'inscription pour les productions québécoises et canadiennes a été prolongée jusqu'au **15 juillet**.

Les règlements et le formulaire d'inscription se retrouvent à www.ridm.qc.ca.

Envoyez vos œuvres sans plus tarder!

Conseil des arts du Canada

Subventions Arts médiatiques (Québec)

Année Fiscale 2008

(1^{er} avril 2008 - 31 mars 2009)

Programme - Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques

Rachel-Alouki Labbé
Jobie Weetaluktuk

Programme - Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

Yassaman Ameri
Antonios Asimakopoulos
Céline Baril
Jeff Barnaby
Mario Bellemare
Annick Blanc
Christopher Bobyn
David Bouthillier
Stefanie Brantner
Manon Breton
Richard Brouillette
Yung Chang
Claude Cloutier
Norman Cohn
Denis Côté
Roy Cross
Thien Vu Dang
Hervé Demers
Annie Deniel
Musa Dieng Kala
Anne Émond
Lixin Fan
Alain Fournier
Johanne Fournier
Malcolm Fraser
Giulia Frati
Marc Girard
Pierre Goupil
Tao Gu
*Annika Gustafson
Philippe Jandaly
Leopoldo Gutierrez
Doina Harap
Isabelle Hayeur
Federico Hidalgo
Ragnar Keil
Kimberly Kielhofner
Charlotte Laurier
Marquise Lepage
Justine Litynski
Korbett Matthews
Edouard Mills-Affif
Najeeb Mirza
Kaveh Nabatian
Sylvie Paradis
Marie-Hélène Parant
Guillaume Pelletier-Auger
Carlo Proto
Julie Perron
Jonathan Rafman

Benjamin Ramsay
Paulina Robles
Boris Rodriguez
Annie St-Pierre
Abeille Tard
Anne-Marie Tougas
Frédéric Tremblay
Mathieu Tremblay
*Simon Trépanier
Abraham Lifshitz
Anh Minh Truong
Carl Valiquet
Martin RodolpheVilleneuve

Programme - Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

Jennifer Alleyn
Ingrid Bachmann
Patricia Badani-Rosato
James Bell
Elisabeth Belliveau
Yves Bilodeau
Richard Brouillette
Jessica Carpenter
Alexandre Castonguay
Stéphane Claude
Natacha Clitandre
Érick Dorion
David Drury
Nicole Forrest
Marc Fournel
Thomas Fredericks
Dominic Gagnon
Nicole Gingras
Ayesha Hameed
Pierre Hébert
France Jobin
Valerie Lamontagne
Claudette Lemay
Maroussia Lévesque
Scott MacLeod
Eric Mattson
Riaz Mehmood
Christof Migone
Marlene Millar
Allison Moore
Kaveh Nabatian
Marie-Hélène Parant
Danny Perreault
Benjamin Ramsay
Anita Schoepp
Jean-Sébastien Senécal
Marijo St-Amour
Samuel St-Aubin
Lysanne Thibodeau
Bradley Todd
Mathieu Tremblay
Catherine Veaux-Logeat
Jonathan Villeneuve
Pauline Voisard
Jobie Weetaluktuk

(source CAC)

À vos claviers !

SODEC

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Volet 1 – Aide à la scénarisation

2^e dépôt : vendredi 5 novembre 2010

- La SODEC procède à l'étude d'une demande seulement si elle est reçue avant 17 h aux dates de dépôt spécifiées

tél. : 514 841-2200 ou 1 800 363-0401

télé. : 514 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca

www.jeunescreateurs.qc.ca

Bourses SACD

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 4 000 \$ chacune.

dépôt : en tout temps

www.sacd.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :

SACD / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

Bourses SCAM

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 9 000 \$ jusqu'à concurrence de 2 000 \$ chacune.

dépôt : en tout temps

www.scam.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :

SCAM / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

ARTS MÉDIATIQUES

Conseil des arts du Canada

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo :

■ Subventions de scénarisation

Prochaine date d'inscription : 1^{er} octobre 2010

■ Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : en tout temps (au moins 6 semaines avant la date de départ)

Les artistes francophones doivent communiquer avec **Laura Jeanne Lefave**, agente du Service des arts médiatiques

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais) ou 613 566-4414, poste 5254

Courriel : laurajeanne.lefave@conseildesarts.ca
www.conseildesarts.ca/mediatiques/

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses de carrière en cinéma

à l'intention des scénaristes et réalisateurs

Prochaine date d'inscription : 15 octobre 2010

Bourses de la relève et de développement des arts médiatiques

Prochaine date d'inscription : 10 septembre 2010

- recherche et création
- perfectionnement

Bourse de déplacement aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : en tout temps

Montréal : 514 864-3350 ou 1 800 608-3350

Québec : 418 643-1707 ou 1 800 897-1707

www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_media.htm

FINANCEMENT

FONDS PRIVÉ

■ FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS

- Aide au développement de séries, miniséries, téléfilms et contenus multiplateformes
- Aide au pré-développement de séries, miniséries, téléfilms et contenus multiplateformes

Date de tombée : 1^{er} octobre 2010

- Le financement pour la production de séries dramatiques se poursuit jusqu'en août 2010 !

■ FONDS INDÉPENDANT DE PRODUCTION

- Séries dramatiques pour le Web (selon disponibilités de fonds),
- Séries dramatiques pour la télé (selon disponibilités de fonds)
- Projets spéciaux

Date de tombée : 15 octobre 2010

tél. : (514) 845-4334
www.ipf.ca | info@ipf.ca

■ FONDS BELL

Radiodiffusion et nouveaux médias

NOUVEAU

Programme Pilote pour le Volet d'aide au financement pour les projets numériques interactifs à budget modeste

Date de tombée : 1^{er} octobre 2010

tél. : (514) 845-4418
www.ipf.ca | fondsbell@ipf.ca

Première Ovation en arts littéraires

Programme de mentorat

Première Ovation en arts littéraires invite les auteurs, conteurs et artistes de la relève de la ville de Québec à soumettre des projets à une édition spéciale du programme de mentorat d'écriture. Les candidats sélectionnés bénéficieront des conseils d'un écrivain chevronné pour développer un projet personnel de création littéraire dans l'un des genres suivants : essai, critique littéraire, écriture cinématographique, écriture télévisuelle, écriture radiophonique, écriture de la chanson, écriture humoristique, scénarisation de jeu vidéo, littérature hyper-médiatique ou électronique, traduction littéraire, littérature orale (conte, spectacle littéraire, poésie-performance, slam).

VOUS ÊTES UNE CANDIDATE OU UN CANDIDAT ADMISSIBLE À CE PROGRAMME :

- si vous êtes un auteur, conteur, ou artiste en arts littéraires ;
- si vous avez de 18 à 35 ans au 13 août 2010 ;
- si vous résidez depuis au moins un an sur le territoire de la ville de Québec ou de Wendake ;
- si vous avez publié un maximum de deux livres à compte d'éditeur OU diffusé un maximum de deux spectacles solo en contexte professionnel OU dans le cas de la critique littéraire, avez un maximum de cinq ans de pratique en contexte professionnel OU dans le cas de la scénarisation de jeu vidéo, avez un maximum de deux ans de pratique en contexte professionnel ;
- si vous êtes disponible de septembre à décembre 2010.

Important : les auteurs, conteurs et artistes en arts littéraires ayant déjà été soutenus par ce programme n'y sont plus admissibles.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT CONTENIR LES PIÈCES SUIVANTES :

- la fiche d'inscription dûment complétée et signée (disponible en ligne au www.premiereovation.com) ;
- un extrait de 10 à 20 pages du projet soumis ou, dans le cas de la littérature orale, un extrait audio ou vidéo d'environ cinq minutes ;
- une lettre de motivation (maximum une page) ;
- un curriculum vitae (maximum trois pages).

Le mentorat, d'une durée de quatre mois, est assorti d'une bourse d'écriture de 1 000 \$ offerte par Première Ovation en arts littéraires. La banque de mentors Première Ovation en arts littéraires, disponible au www.premiereovation.com, contient les noms d'une quarantaine

d'écrivains, principalement issus du milieu littéraire de la région de Québec, prêts à accompagner les auteurs, conteurs et artistes émergents dans leur travail de création et leur insertion professionnelle.

PREMIÈRE OVATION

Implantée en 2008 par la Ville de Québec, la mesure Première Ovation vise à soutenir la relève artistique de la capitale en donnant aux artistes les moyens de créer, de profiter de l'encadrement d'artistes renommés et de vivre leurs premières expériences professionnelles. Gérés par des organismes artistiques et culturels professionnels, les programmes de la mesure touchent actuellement sept disciplines : la musique, le théâtre, la danse, les arts littéraires, les arts visuels, les arts médiatiques et les métiers d'art. En contribuant à une meilleure diffusion des talents, Première Ovation souhaite développer et sensibiliser les publics et favoriser l'accès à des spectacles de la relève pour toute la population. Reconduite pour trois ans en 2009, lors de Québec Horizon Culture, la mesure bénéficie dorénavant d'un support additionnel du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, par l'entremise de l'Entente de développement culturel, et de partenariats avec Quebecor et CKRL-FM 89,1.

DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE :

VENDREDI 13 AOÛT 2010 (le cachet de la poste faisant foi)

Faites parvenir votre dossier par la poste à :

L'Institut Canadien de Québec a/s de Christiane Vadnais
Première Ovation en arts littéraires 350, Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 3B2

Pour information : www.premiereovation.com
ou contactez Christiane Vadnais au 418 641-6788, poste 120
cvadnais@institutcanadien.qc.ca

Une séance d'information sur le mentorat et sur la rédaction d'une demande se tiendra le mardi 29 juin 2010, à 19 h, à la salle Gérard-Martin de la bibliothèque Gabrielle-Roy (350, rue Saint-Joseph Est, Québec). Les noms des candidats retenus seront connus en septembre 2010.



www.premiereovation.com

Cours écrire ton court!

Montréal, le 17 juin 2010 — La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), en collaboration avec la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le Festival du nouveau cinéma de Montréal, Writers Guild of Canada (WGC) et la Maison de la culture Maisonneuve, convie les scénaristes de la relève à participer à *COURS ÉCRIRE TON COURT*. Pour la douzième édition du concours, les scénaristes sont invités à déposer une première version dialoguée d'un scénario de court métrage de fiction ou d'animation, d'une durée maximale de 12 minutes, au plus tard le **9 août 2010**.

Un comité de présélection, formé d'un représentant de la SARTEC responsable du parrainage, d'un représentant de WGC, ainsi que d'un cinéaste, choisira sept projets parmi tous ceux reçus. Les choix seront guidés par la qualité narrative des scénarios, leur potentiel cinématographique et la vision de leur auteur.

Les ateliers de scénarisation : un formidable laboratoire de création !

Élément central de ce concours, les ateliers offrent aux finalistes la chance unique de bénéficier des précieux conseils de scénaristes chevronnés. De plus, chaque participant est accompagné tout au long du concours, d'un mentor qui le soutient dans l'écriture de son scénario. Très dynamiques, ces sessions se déroulent sous forme de séances de travail et de discussion, individuelles et collectives. Les ateliers auront lieu les 20 et 21 septembre ainsi que les 5 et 6 octobre prochains à la Maison de la culture Maisonneuve.

Par ailleurs, les finalistes auront l'occasion de présenter leurs textes à des producteurs expérimentés devant un public de professionnels. Cette présentation sera suivie d'un cocktail de clôture et de la remise des prix dans le cadre de la 39^e édition du Festival du nouveau cinéma (13 au 24 octobre 2010).

À la remise de la version finale des scénarios, un jury constitué de cinq membres identifiera les lauréats qui se verront attribuer les prix suivants :

- Le « **Grand Prix** » d'une valeur de 8 000 \$ remis au meilleur scénario, comprend une participation au prestigieux Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand toutes dépenses payées par la SODEC d'une valeur de 3 000 \$, incluant l'accès illimité aux projections et la participation à diverses activités professionnelles, auquel s'ajoute le « Prix à l'écriture cinématographique »;

- Le « **Prix SODEC/SARTEC** » d'une valeur de 4 000 \$ récompense un deuxième scénario. Le gagnant participera au Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand. Les frais de transport et de séjour de 3 000 \$ sont assumés par la SODEC. De plus, la SARTEC remettra le « Prix spécial du jury » d'un montant de 1 000 \$. Le gagnant aura un accès illimité aux projections et participera à diverses activités professionnelles.
- Le « **WGC Prize** » for the Best English Language Script est accompagné d'un montant de 500 \$.

Critères d'admissibilité

Le concours est réservé aux scénaristes admissibles au Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC. (Voir le programme sur le site Internet de la Société à www.sodec.gouv.qc.ca).

Les projets doivent être soumis par des individus et non par des entreprises. Un seul projet par personne est admissible. Les projets peuvent être soumis en anglais ou en français.

Les candidats doivent :

- être âgés entre 18 et 35 ans (le scénariste ne doit pas avoir atteint 36 ans à la date de dépôt, soit le 9 août 2010) ;
- avoir entamé une démarche professionnelle d'écriture (les étudiants des écoles, collèges et du premier cycle universitaire, toutes disciplines confondues, ne sont pas admissibles) ;
- être domiciliés au Québec depuis au moins deux ans ;
- être disponibles entre le 13 septembre et le 25 octobre 2010 ;
- faire parvenir à la SODEC un dossier d'inscription complet ;
- ne pas avoir déjà été sélectionné comme finaliste pour ce concours.

ATTENTION : Les projets déposés lors d'éditions précédentes de *COURS ÉCRIRE TON COURT*, ne peuvent être soumis à nouveau. Les scénarios basés sur des adaptations littéraires ainsi que les projets de scénarios qui ont été refusés à deux reprises par la SODEC (quel que soit le volet) ne sont pas admissibles. Les projets présentés ne pourront être redéposés dans l'année financière courante (jusqu'au 31 mars 2011) à un programme de la SODEC, à l'exception des projets des finalistes sélectionnés pour la douzième édition de *COURS ÉCRIRE TON COURT*.

À l'agenda

Fantasia

DU 8 AU 28 JUILLET 2010

3^e ÉDITION DU FANTASTIQUE WEEK-END DU COURT MÉTRAGE QUÉBÉCOIS

du 23 au 25 juillet 2010 • Centre Cinéma Impérial
www.fantasiafestival.com

COLLOQUES

Fantastique week-end
du court métrage québécois
Admission gratuite.



Lundi 19 juillet 2010 à 18 h.

Comment faire un film pour pas cher et obtenir des milliers de spectateurs sur Internet ?

Une discussion ludique entre trois anciens membres
du collectif Phylactère Cola dont les films ont fait
un malheur sur Internet.

Patrick Boivin, Carnior et Eddie 69



Mardi 20 juillet 2010 à 18 h.

Les effets spéciaux au cinéma québécois

Une discussion animée entre quatre professionnels de
l'industrie des effets spéciaux. Une activité qui vise tant
les artisans du cinéma que les enthousiastes du sujet.

Véronique Dumas, Érik Gosselin, Adrien Morot
et Éric Thivierge



Mercredi 21 juillet 2010 à 18 h.

Les défis de la scénarisation

Trois scénaristes passionnés échangent sur leurs
expériences et partagent des trucs du métier.
Simon-Olivier Fecteau, Ian Lauzon et Patrick Sénécal



Jeudi 22 juillet 2010 à 18 h.

Préparer son premier long métrage

Deux complices se remémorent les étapes entourant
la préparation du film *Sur le seuil*.
Éric Tessier et Nicole Robert

Inscription

Les dossiers devront être reçus au plus tard **le lundi 9 août 2010, avant 17 h**. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas admissibles.

Les candidats doivent déposer ou faire parvenir aux bureaux de la SODEC, situés au 215, rue Saint-Jacques, bureau 800, Montréal (Québec) H2Y 1M6, à l'attention de Francine Landry, **quatre exemplaires de chacun** des éléments suivants :

- la première version dialoguée du scénario d'au plus 12 pages ;
- le formulaire d'inscription ;
- un synopsis d'au plus une demi-page ;
- une note d'intention présentant la genèse du projet et la vision du scénariste ;
- un bref curriculum vitae d'au plus deux pages, décrivant les expériences pertinentes du candidat.

Les dossiers de présentation acheminés par courriel seront refusés. Aucun document ne sera retourné.

Sélection

Les projets, en anglais ou en français, seront évalués selon les critères suivants : les qualités narratives et le potentiel cinématographique, la vision de l'auteur et l'arrimage au format court métrage.

La SODEC communiquera uniquement avec les candidats dont le projet aura été retenu, et ce entre le 25 et le 27 août 2010. Les décisions sont sans appel, et aucun commentaire portant sur l'évaluation des projets ne sera communiqué aux participants non retenus.

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC vise à donner les outils nécessaires aux jeunes scénaristes, réalisateurs et producteurs pour créer des œuvres à la fine pointe de l'évolution du médium cinéma.

Pour plus de détails ainsi qu'accès au formulaire d'inscription :
www.sodec.gouv.qc.ca

Renseignements :

Francine Landry, coordonnatrice de

COURS ÉCRIRE TON COURT !

SODEC

Tél : 514 841-2330

Courriel : francine.landry@sodec.gouv.qc.ca

Pour les travailleurs autonomes

Des prestations spéciales d'assurance-emploi ?

À compter de janvier 2011, les travailleurs autonomes pourront avoir accès aux prestations spéciales de l'assurance-emploi. Il existe quatre types de prestations spéciales :

- les prestations parentales ;
- les prestations de maternité ;
- les prestations de maladie ;
- les prestations de compassion ;

RENSEIGNEMENTS SUR L'ADMISSIBILITÉ

Vous pourriez avoir accès aux prestations spéciales de l'assurance-emploi à compter de janvier 2011 si vous remplissez les trois conditions suivantes :

- vous êtes travailleur autonome
- vous êtes citoyen canadien ou résident permanent ;
- vous avez conclu une entente avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada par l'entremise de Service Canada.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTENTE

Depuis le 31 janvier 2010, les travailleurs autonomes, peuvent conclure une entente avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada par l'entremise de Service Canada. Vous devez d'abord vous inscrire à l'outil Mon dossier Service Canada. Vous pouvez le faire partout où vous avez accès à Internet, y compris à un Centre Service Canada près de chez vous.

En concluant une entente avec la Commission, vous confirmez que vous souhaitez vous prévaloir de ces mesures et que vous acceptez de payer des cotisations d'assurance-emploi en fonction de votre revenu de travailleur autonome. Après avoir conclu une entente, vous devrez attendre 12 mois avant de pouvoir faire une première demande de prestations spéciales à l'assurance-emploi. Or, **une fois que vous aurez reçu des prestations, l'entente ne peut plus être annulée.** Vous serez donc obligée de payer des cotisations en fonction de votre revenu de travailleur autonome, tant et aussi longtemps que vous le demeurerez, et ce, même si la nature du travail autonome que vous accomplissez change.

INCIDENCE SUR LES ARTISTES ET LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS CULTURELS

Le CRHSC (Conseil des ressources humaines du secteur culturel) a produit un rapport qui analyse ce nouveau programme

afin de déterminer si celui-ci est pertinent pour le milieu culturel et s'il est avantageux pour les travailleurs autonomes de s'y inscrire. Il explique de manière claire les prestations spéciales et le fonctionnement des cotisations en plus de fournir des exemples concrets pour illustrer quand et comment se prévaloir des mesures de l'assurance-emploi.

Le document répond, entre autres, à la question : s'inscrire au nouveau programme est-elle la bonne décision pour un artiste autonome ? Par exemple, les auteurs ayant un revenu d'emploi en plus de leurs revenus d'activités artistiques, mais qui n'ont pas de couverture comparable aux prestations spéciales de l'assurance-emploi, pourraient y voir un certain intérêt. Par contre, l'auteur qui est malade et incapable de travailler qui continue de percevoir régulièrement des droits d'auteur sur ses œuvres réduira le montant de ses prestations. Il devra donc au préalable s'assurer que le programme en vaut la peine avant de conclure une entente avec la Commission. N'oubliez pas qu'une fois l'entente conclue, vous ne pourrez plus la révoquer si vous avez déjà reçu des prestations. ¶

- Foire aux questions :

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/faq_travailleurs_autonomes.shtml#a11

- Nous vous invitons à lire le document en entier (PDF) :

<http://www.culturalhrc.ca/research/CHRC-El-report-self-employed-fr.pdf>

- Le rapport complet a été rédigé par Garry Neil

et est disponible sur le site du CRHSC :

<http://www.culturalhrc.ca/research/default-f.asp>

- Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire au programme de l'assurance-emploi, visitez le site Web de Service Canada :

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/travailleurs_autonomes.shtml

GLAMOURAMA, LA VIE GLAMOUREUSE DES AUTEURS

Des scénaristes dans tous leurs états

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE



Ernest Hemingway bambochait dans les bars de La Havane, Françoise Sagan « trollait » la Côte d'Azur dans des découpables scintillantes, George Orwell s'est intoxiqué en la Birmanie, c'est de notoriété publique, si vous voulez être un auteur glamour, il est impératif d'écrire au moins une de vos œuvres dans un lieu mythique, ou à tout le moins, exotique.

Dans l'intégralité du bottin de la SARTEC, on voit bien quelques illuminés se distinguer sur l'exotisme de leur lieu d'écriture ; Richard Blaimert écrivant la finale de « Sophie Paquin » en Californie, Marcel Beaulieu écrivant « En attendant le vote des bêtes sauvages » au Burkina Faso.

Mais somme toute, j'ai le regret de vous annoncer que dans le registre « auteur mythique qui se ressource sur le sommet d'une montagne en Anatolie », on fait dur.

Non, les Laurentides, ça ne compte pas. D'abord, c'est plein de moustiques et la preuve a été faite qu'on ne peut pas taper à la fois sur ces bestioles sanguinaires et sur son clavier. Il faut choisir. Je ne sais pas pour vous, mais moi, mon choix est fait depuis longtemps. L'écriture me permet de gagner ma vie, les moustiques, non.

L'Estrie ? Mouais. Côté « culicidae » aussi connu sous le nom de maringouins vulgaris, c'est déjà beaucoup mieux. Par contre, en Estrie, vous avez d'autres sortes de bestioles qui dérangent. Les gens du milieu. Tout ce qui compte pour quelque chose en cinéma ou en télévision semble être propriétaire d'une résidence secondaire (où sont passés les chalets qui sentent le moisi et où il manque la moitié des lettres au jeu de Scrabbles, où ?) dans les vertes vallées des Cantons de l'Est.

Et comme chacun sait, ces gens-là n'ont aucune discipline. Ça s'invite à des cinq à sept qui n'en finissent plus, ça se garde à souper, ça se baigne tout nu en buvant trop (ou ça boit trop en se baignant tout nu), bref, qui c'est qui n'arrive pas à faire ses cinq pages le lendemain ? Qui ?

Bingo.

J'ai bien peur que la seule solution valable pour se ressourcer soit d'aller voir ailleurs si on y est. Et quand je dis « ailleurs », je ne parle pas du Boulevard Pie IX.

Voici donc quelques endroits de rêve, propices à la fréquentation de la Muse.

Votre écriture est romantique, rêveuse ? Mâcon (www.macon.fr) en doux pays de Saône et Loire, est pour vous. Lamartine y aurait

écrit quelques-uns de ses plus beaux poèmes. Sans compter que la Muse y trouve quelques « aidants naturels » ; Saint-Amour, Juliéna, Moulin-à-Vent, Pouilly Fuissé.

Vous écrivez rugueux, brut, ténébreux ? Alors, Jersey (www.jersey.com) et ses vagues atlantiques se fracassant sur les rochers vous conviendra parfaitement. Victor Hugo y aurait fait quelques colères mémorables, tout en battant sa Muse à grands coups de fouet trempé dans l'eau de mer. Des fois, il faut montrer à la Muse qui c'est qui est le boss.

Vous avez été malmené toute l'année par des réécritures intempestives et totalement injustifiées (sans compter le fait qu'après trois réécritures, plus personne ne parle d'argent), vous ne savez même plus si vous retrouverez un jour la joyeuse complicité de la Muse ? Alors, lentement, mais sûrement, il vous faut aller à Cap Est (www.capest.com) en Martinique. Vous y serez dorloté, massé, nourri, aimé. Et si la Muse n'est toujours pas au rendez-vous, vous serez tellement détendu que vous vous en foutrez éperdument.

Votre écriture est trop sage, retenue, policée ? Direction Vegas, Baby ! À vous la débauche, le crime, les excès ! À vous la grande découverte...

Envie de vous mesurer à de vrais requins, histoire de savoir comment vous comporter avec ceux que vous fréquentez le reste de l'année ? Le « Blue Hole » de Belize, aux Bahamas (www.lifeinthefastlane.ca) est une plongée mémorable dans les abîmes océaniques. Adrénaline garantie et scénario remis.

La Muse sera tellement soulagée de sortir de l'eau vivante qu'elle s'en ira écrire trois romans coup sur coup, avant même la fin des vacances. Romans dont vous vendrez l'adaptation, très cher, à d'aimables personnes n'ayant jamais trempé le bout du gros orteil dans l'océan de l'écriture. Qu'importe ? Vous aurez nagé avec les requins. Vous saurez qu'il ne faut pas leur tourner le dos, et encore moins s'agiter. Il faut se regrouper entre plongeurs et leur présenter aimablement vos bombes. Oui, il y a une métaphore.

En été, le glamour se fait léger, soit. Ce n'est pas une raison pour l'abandonner sur le bord de la route comme un vieux restant de pique-nique. Alors à vous, amis auteurs, je dis : sacrez votre camp et bonnes vacances ! ☺

TRAVAILLEURS AUTONOMES

Incorporer ou non votre entreprise?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Un particulier en affaires peut déduire des dépenses de son revenu, ce qui aura pour effet de diminuer son impôt à payer. La même règle s'applique à une société.

Cependant, il se révèle parfois opportun de procéder à une incorporation si les liquidités que génère votre entreprise excèdent vos besoins personnels.

En effet, les liquidités conservées dans une entreprise incorporée seront moins lourdement imposées que si elles faisaient partie de votre revenu personnel.

VOUS CHOISISSEZ LA RÉMUNÉRATION OPTIMALE

Lorsque vous incorporez votre entreprise, vous avez la possibilité de vous verser un salaire, de toucher un dividende ou une combinaison des deux.

Si vous recevez seulement un dividende de votre société, l'impôt à payer ne sera pas aussi élevé que dans le cas d'un salaire.

Par contre, le dividende ne constitue pas un revenu gagné admissible vous permettant de cotiser à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et au Régime de rentes du Québec. De plus, il n'est pas déductible du revenu de votre société.

Des calculs doivent être faits pour déterminer votre rémunération optimale.

POUR

- Taux d'imposition d'une entreprise généralement moindre que celui d'un particulier
- Responsabilité limitée de l'actionnaire vis-à-vis les créanciers de l'entreprise

CONTRE

- Exigences administratives récurrentes (rapports, états financiers, multiples déclarations de revenus)
- Frais annuels et honoraires (comptable, juriste...)

Pour toute information, n'hésitez pas et appelez-nous !

Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)
www.caissedelaculture.com

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT
MÉTRAGE À CLERMONT-FERRAND

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

La 33^e édition du Festival se tiendra du 4 au 12 février 2011.

**DATES D'INSCRIPTION POUR
LA COMPÉTITION INTERNATIONALE**

Pour les films terminés en 2009 (après le 1^{er} juillet 2009)

- Date limite d'inscription des films : **15 juillet 2010**
- Date limite de réception du support de visionnement au Festival : **22 juillet 2010**

Pour les films terminés en 2010 (après le 1^{er} janvier 2010)

- Date limite d'inscription des films : **14 octobre 2010**
- Date limite de réception du support de visionnement DVD : **21 octobre 2010**

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- 1) Films terminés après le 1^{er} juillet 2009
- 2) Durée maximale : 40 minutes
- 3) Support de projection : 35 mm, Betacam SP Pal
ou Betacam numérique Pal

INSCRIPTION

Le règlement et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site Internet du festival à l'adresse suivante : www.clermont-filmfest.com (*Inscrire mon film*) ou directement sur le module d'inscription www.shortfilmdepot.com. Vous devez tout d'abord créer un compte pour obtenir un identifiant et un mot de passe. Afin d'inscrire officiellement votre court métrage, vous devrez remplir et retourner la fiche d'inscription en ligne au festival en lui attachant une photo tirée du film, une photo du réalisateur, la liste des dialogues originaux ainsi que leur traduction française ou anglaise.

Frais d'inscription : gratuit**SÉANCES DE VISIONNEMENT À LA SODEC**

La SODEC organise des séances de visionnement à Montréal pour le programmateur du Festival, Christian Guinot, qui sera à Montréal autour du **15 septembre 2010**. Ainsi, pour les films terminés en **2010**, vous devez imprimer, signer et faire parvenir la fiche d'inscription avec votre court métrage sur support DVD en **2 exemplaires** au plus tard le **27 août 2010** à l'adresse suivante :

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand 2011
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
a/s de José Dubeau, déléguée aux affaires internationales
Tél. : 514 841-2299 / courriel : jose.dubeau@sodec.gouv.qc.ca